

La Ville aide les jeunes à passer le Bafa

Avec le dispositif « Jeunes Bafa en action », la Ville offre la possibilité aux jeunes Éragniens de 16 à 30 ans de financer une partie du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (Bafa) qui permet d'encadrer les enfants avant et après l'école, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

En contrepartie, le titulaire du brevet effectue 15 heures d'engagement dans les différentes structures d'animation de la Ville.

Les inscriptions se déroulent **jusqu'au 27 février 2026**.

La prochaine session aura lieu du 26 avril au 3 mai 2026.



Le BAFA en quelques mots :

- Le brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un brevet reconnu et délivré par l'Etat qui permet d'encadrer des enfants pendant leurs vacances et le mercredi après-midi, avant et après l'école.

Comment postuler ?

- Imprimez le dossier d'inscription ci-dessous et déposez-le à la Maison de la Challe.
- Ou retirez un **dossier d'inscription** tous les après-midi auprès des informateurs jeunesse de l'Espace Initiatives Jeunes à la Maison de la Challe.

Infos pratiques

Renseignements au 01 34 48 35 78 / 06 25 74 14 39 ou à mlefrancois@eragny.fr

Documents

[Dossier d'inscription BAFA 2026](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur le BAFA en vous rendant sur le site du ministère de l'Education](#)

Contact

Maison de la Challe

Rue du commerce

95610 Éragny-sur-Oise

Tél. 01 34 48 35 78 / 06 25 74 14 39